

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2024

Vu la délibération n° 2024-38 du 14 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°2 au budget 2024 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE

NOTICE EXPLICATIVE N°160

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2024

Les modifications à apporter au budget concernent principalement des ajustements de crédits de la section de fonctionnement de plusieurs ordres :

- Il convient d'ajuster le montant des amortissements (chapitre 042) tant en dépenses (+200K€) qu'en recettes (+56K€) au vu d'une estimation plus ajustée de ceux-ci. Cette évolution est à mettre en regard avec un rythme de dépense d'investissement plus important qu'au cours des dernières années (et, en recettes, de l'encaissement de subventions), mais également avec le travail effectué par la direction des finances pour améliorer la qualité de l'inventaire comptable et surtout la mise en œuvre nouvelle du *pro rata temporis* dans le calcul des amortissements, avec la mise en place du référentiel M57. Ces sommes en dépenses et recettes de fonctionnement entraînent une inscription croisée en recettes et dépenses d'investissement au chapitre 040. S'agissant d'opération d'ordre comptables, elles n'ont aucun impact financier car elles ne génèrent aucune encaissement ni décaissement.
- Il convient de faire figurer en recettes exceptionnelles (chapitre 77) la somme de 401 300€ qui correspond au remboursement effectué par le prestataire du marché de chauffage. En 2023, les anticipations du volume de gaz consommé et du tarif de la particule gaz au moment de sa consommation ont été fixées de façon trop importante par rapport à la réalité, ainsi que le prestataire l'a indiqué lors du bilan annuel au printemps, ce qui a généré un remboursement au bénéfice de la Ville. S'agissant d'annulation de dépenses sur exercice clôt, elles s'imputent en recettes exceptionnelles.
- En dépense de fonctionnement, la somme de 257 700€ est inscrite au chapitre des charges à caractère général. Cette somme viendra notamment abonder le budget consacré aux denrées alimentaires de la cuisine centrale ainsi que celui dédié aux locations et à l'entretien des véhicules.
- En section d'investissement, la somme de 144 000€ est inscrite au chapitre 21 afin de prendre en charge des travaux de structure sur la salle de tennis qui n'avaient pas été prévus initialement, les travaux sur l'escalier de secours du gymnase municipal qui s'avèrent plus élevés qu'estimés, tout comme ceux d'optimisation du chauffage au sein de l'Hôtel de Ville, et diverses autres opérations telles la remise aux normes de l'ascenseur PMR de la bibliothèque ou l'achat d'un nouveau véhicule pour la police municipale.

Résumé des mouvements par chapitre

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
|---|--------------------|--|--|---|--------------------|--|
| DEPENSES | Montants | Observations | | RECETTES | Montants | Observations |
| Total 011 – Charges à caractère général | 257 700€ | Sommes affectées aux denrées alimentaires de la cuisine centrale et aux comptes dédiés aux locations | | Total 77 – Recettes exceptionnelles | 401 700€ | Annulation sur exercice antérieur de dépenses de chauffage |
| Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 200 000€ | Réajustement des estimations des amortissements des immobilisations | | Total chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 56 000€ | Réajustement des estimations des amortissements des subventions reçues |
| TOTAL DES DEPENSES | + 457 700 € | | | TOTAL DES RECETTES | + 457 700 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
|---|-------------------|--|--|---|-------------------|---|
| DEPENSES | Montants | Observations | | RECETTES | Montants | Observations |
| Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 56 000€ | Réajustement des estimations des amortissements des subventions reçues | | Total chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 200 000€ | Réajustement des estimations des amortissements des immobilisations |
| Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 144 000€ | Opérations non prévues initialement ou abondement de crédits au regard d'une nouvelle estimation des besoins | | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | + 200 000€ | | | TOTAL DES RECETTES | +200 000 € | |